La circulation routière dans le Nord

De nombreux services de transports en commun ont été créés en 1928 ; d'autres seront institués cette année

L'accroissement des services publics de transport de voyageurs par automobiles dans le Nord est un fait qu'on constate.

Treize lignes ont, en effet, été créées au cours de l'année écoulée, à savoir : Douai à Moncheaux ; Ohain à Fourmies ; Fourmies à la Cappelle (Aisne) ; Wignehies à Fourmies ; Glageon à Fourmies ; Flines-les-Raches à Lille ; Écluse à Douai ; Dunkerque à Bray-Dunes et Hondschoote ; Maubeuge à Hautmont ; Vendhuille (Aisne) à Cambrai ; Condé-sur-Escaut à Crespin ; Blanc-Misseron à Onnaing ; Sains-les-Marquion à Cambrai.

Actuellement, des demandes de création de nouvelles lignes ont été reçues par la Préfecture du Nord ; il s'agirait de relier par autobus les centres suivants : **Wasquehal à Mouvaux ; La Bassée à Lille ; Malincourt à Cambrai ; Bruay (Pas-de-Calais) à Lille.**

Des enquêtes sont ouvertes par le service des Ponts et Chaussées sur les conditions dans lesquelles ces lignes seraient exploitées.

Des élections à l'Orphelinat départemental à l'Enseignement primaire du Nord

Des élections auront lieu le jeudi 17 janvier 1929, de 14 heures à 15 heures pour la nomination : 1° du bureau d'administration de l'Orphelinat ; 2° des délégués des circonscriptions d'inspection primaire au dit Conseil d'administration.

Pour chacune de ces élections, le vote par correspondance est admis (affranchir à 0 fr. 50 et mettre à la poste dans la journée du 15 janvier).

Pour le double on se réunira :

1° A Avesnes, à l'école de garçons.
2° A Cambrai, à l'école de garçons, rue des Récollets.
3° A Douai, à l'école supérieure rue des Wetz.
4° A Dunkerque, à l'école de garçons, rue de l'Abreuvoir.
5° A Hazebrouck, à l'école de garçons, rue Donkerque.
6° A Le Quesnoy, à l'école de garçons.
7° A Lille (1re, 2e et 3e circonscriptions), à l'E. P. S. de garçons, boulevard Louis XIV.
8° A Roubaix, école supérieure de garçons.
9° A Valenciennes (1re et 2e circonscriptions), à l'école supérieure de garçons.

Communiqué à la Presse

Les actionnaires de la Société Anonyme des **ACIERIES DE FRANCE** sont avisés que pour leur faciliter l'échange facultatif de leurs actions **ACIERIES DE FRANCE** contre des Actions « A » de la **COMPAGNIE DES FORGES DE CHATILLON-COMMENTRY ET NEUVES-MAISONS**, auquel ils pouvaient procéder jusqu'au 15 janvier 1929, il a été décidé, en raison des retards apportés par les fêtes du Jour de l'An, de proroger au 31 janvier 1929, la date de clôture de l'opération.

Un arrêté préfectoral sur la pêche fluviale dans le Nord

M. Louis Hudelo, préfet du Nord, vient de prendre un arrêté concernant la réglementation de la pêche dans le Nord.

Classification des cours d'eau. — Les cours d'eau du département du Nord sont, au point de vue de la réglementation de la pêche, divisés en deux catégories :

La première catégorie (espèce dominante : la truite) comprend : l'Oise (limite entre le Nord et l'Aisne), l'Helpe majeure, en amont du pont de Liessies, le ruisseau de Montbliard, la Solre, en amont du pont d'Obrechies, la Thure, la Trouille, la rivière des Harpies, le Béart, la Selle, l'Aunelle, l'Ecaillon et la Rhonelle, à l'exception des marais et étangs communiquant librement avec ces cours d'eau.

La deuxième catégorie comprend tous les cours d'eau, parties de cours d'eau, canaux de dessèchement, watergands et cours d'eau du domaine public fluvial et leurs dépendances non désignés au paragraphe précédent.

Période d'interdiction de la pêche. — Les époques pendant lesquelles la pêche est interdite en vue de la reproduction du poisson sont fixées ainsi qu'il suit pour les différentes espèces :

TRUITES. — Cours d'eau de 1re et 2e catégories : du 1er janvier au samedi précédant le deuxième dimanche de mars et du lundi précédant le 15 octobre au 31 décembre.

AUTRES POISSONS. — 1re catégorie de cours d'eau : du 1er janvier au samedi précédant le deuxième dimanche de mars, du lundi qui suit le 15 avril au samedi qui suit le 15 juin et du lundi précédant le 15 octobre au 31 décembre.

2e catégorie de cours d'eau : du lundi qui suit le 15 avril au samedi qui suit le 15 juin.

L'interdiction de pêcher pendant les périodes ci-dessus désignées s'applique à tous les procédés de pêche, même à la pêche à la ligne flottante tenue à la main, sauf les dérogations prévues à l'article 3.

Cette interdiction comprend les dimanches et les jours fériés.

CONTRE LA TOUX
Le PULMO-FLUIDE
8 fr. 95 toutes pharmacies

Sociétés de Secours Mutuels approuvées

Par arrêté du ministre du Travail, de l'Hygiène, de l'Assistance et de la Prévoyance Sociales, en date du 11 janvier 1929, ont été approuvés les statuts des sociétés de secours mutuels ci-après désignées :

NORD. — Union des sociétés de secours mutuels du bassin de la Sambre à Maubeuge, N° 1.791. — L'Immédiat à Lille, N° 1.792.

AISNE. — Caisse locale de secours mutuels agricoles à Bohain, numéro 337. — Caisse locale de secours mutuels agricoles à Marle, N° 338. — Caisse locale de secours mutuels agricoles à Saint-Quentin, N° 339. — Caisse locale de secours mutuels agricoles à Guignicourt, N° 340. — Caisse locale de secours mutuels agricoles à Coucy-le-Château, n° 341.

SOMME. — Mutuelle du tissage Delruy à Amiens, N° 323.

TISANE DE SANTÉ
Contre la constipation, mauvaise circulation et tous vice du sang « 4f la boîte tte Pharm.
BERNARDO

Déclarations d'Associations

Dans la liste des déclarations d'Associations parues à l'« Officiel » d'hier, nous relevons :

Société des Jardins Ouvriers d'Aire-sur-la-Lys. — But : Mettre des jardins à la disposition des ouvriers. Siège : mairie d'Aire-sur-la-Lys (Pas-de-Calais).

Fanfare municipale « Le Réveil », de Bailleul-lez-Pernes (Pas-de-Calais). — Objet : Enseignement de la musique. Siège social : mairie.

Veillez à vos cordes vocales

Ce conseil s'adresse naturellement à tous les professionnels de la voix : professeurs, instituteurs, prédicateurs, avocats, orateurs, chanteurs, et acteurs. Il s'adresse aussi à tous les faibles de la gorge qui souffrent d'angine ou d'extinction de voix au moindre refroidissement. A toutes ces personnes, l'usage de la Pastille Sadler est recommandé. Elle purifie l'air que vous respirez, fortifie votre gorge, qui devient rétractaire aux angines, amygdalites, laryngites et pharyngites. La boîte 4 fr. 50. Toutes Phies.

Notre page féminine

Le Vison...

Manteau de velours au mouvement en forme devant. Col châle et parements de vison.

Êtes-vous bonne cuisinière ?

On a coutume d'affirmer qu'une bonne cuisinière ne sait pas faire du bon café. A vrai dire, le bon café est aussi rare que les bonnes cuisinières. Il y a là, sans doute, une relation de cause à effet.

Mais le café n'est-il pas un peu coupable ? Longtemps, fier de ses origines, il s'est contenté d'embaumer des cieux inlassablement purs. Mais, avec la renommée, il perdit en distinction ce qu'il gagna en popularité. Il descendit des salons au « café ».

Voilà pourquoi, peut-être, la bonne maîtresse de maison qui met tous ses soins dans la préparation du menu, néglige trop souvent le café. Déplorons-le, car cet enfant prodigue mérite au foyer une place d'honneur. Il est fin, il est spirituel, il peut être pour vous le charmant compagnon de toutes les heures de la journée. Le matin, vous chatouillant les narines de son parfum délicat, taquin, il sourira à votre réveil. Quand on se lèvera de table, après le déjeuner, il vous prendra par la main et vous conduira au salon, où règne l'esprit. Et le soir, à la veillée, fluide et léger comme les flammes qui montent du foyer, il ajoutera au charme de votre livre préféré. A moins que, fermant les pages et vous enveloppant dans son arôme subtil, il ne vous emporte, Madame, dans une rêverie heureuse, vers les terres bénies du soleil, vers les cieux toujours purs de l'Arabie, sa terre natale, du Brésil, sa patrie d'adoption.

EVAUS SES REGLISSES UNIQUES AU MONDE

L'Art au Foyer

Si occupée que vous soyez, Madame, par vos visites et la surveillance de votre maison, vous avez certainement chaque semaine quelques heures de loisir que vous désirez employer à la fois agréablement et utilement.

Or, parmi les passe-temps utiles en connaissez-vous un qui soit plus attrayant que la décoration de votre home ? Jusqu'à ce jour vous ne vous êtes pas risquée dans de vastes travaux, car vous craigniez d'échouer dans vos projets faute d'études préalables.

Sachez donc que vous pouvez maintenant sans difficulté réaliser de grands ensembles décoratifs grâce au DUCO. Le Duco est un vernis émail très fluide, qui s'étend très aisément sur toutes les surfaces, formant une pellicule parfaitement lisse, dont les nuances et l'éclat peuvent rivaliser avec les laques anciennes.

Aucune difficulté d'emploi, et l'effet est produit presque instantanément. En moins d'une heure vous pouvez peindre une surface quelconque : mur, bois, pierre, verrerie, métal, étoffe.... la voir complètement sèche et utiliser l'objet peint sans aucun inconvénient.

Quel avantage n'est-ce pas sur les produits que vous avez employés précédemment, et qui étaient si longs à étendre et à sécher, et qui jamais n'étaient unis et brillants.

Désormais avec le Duco vous n'aurez plus d'ennui. Autre avantage des plus précieux : toute surface peinte à l'aide de ce vernis peut être lavée à l'eau chaude ou froide, résister aux chocs, aux changements de température, aux éraflures, sans se ternir ni s'écailler.

Par sa longue durée, la peinture au Duco sur les grandes surfaces peut être envisagée comme la plus économique de beaucoup. N'hésitez pas, Madame, à entreprendre l'ornementation de votre logis. Rien n'est plus aisé. Votre bon goût et votre sens artistique assureront votre réussite, aidés de leur fidèle allié Duco. Vous pourrez changer complètement le visage de votre foyer, et vous l'embellirez de mille objets d'un cachet tout personnel et fort séduisants : paravents, petites lampes céramiques, verrerie... sans parler du petit mobilier de vos enfants, de leurs joujoux.... sans parler non plus de tous les bibelots que votre fantaisie vous conseillera d'orner de votre propre main.

Essayez le Duco, et ce sera désormais votre plus cher collaborateur.

La mode

Manteaux d'après-midi

Velours de laine uni ou façonné ? Drap zibeline ? Velours anglais ? Tissu fourrure ? Les uns comme les autres conviennent à ce vêtement généralement noir ou « cacao foncé ».

L'ampleur, le mouvement, le travail du tissu sont à signaler ici comme dans la robe ; la ligne légèrement allongée en arrière est presque nécessaire si l'on veut suivre celle de la robe. La coupe en forme sur le devant existe à peu près invariable, indiquée d'une manière quelconque, parfois dessinée tout autour, en un volant beaucoup plus bas dans le dos et que l'on ourle d'une bande de fourrure.

Lorsque celle-ci se pose uniquement sur les côtés, elle souligne l'évasé du manteau.

Le vêtement le plus simple comme tissu s'habille toujours de fourrure et il n'est pas rare qu'un manteau de drap noir d'une coupe assez ordinaire ne se distingue par la richesse d'un vaste col et de hauts poignets de renard et de deux bandes disposées en croissants sur chacun des côtés dans le bas.

Remarquons encore l'originalité d'une garniture de fourrure au col et au bas du vêtement et non aux manches ; celles-ci sont rarement ornées de fourrure jusqu'à l'extrémité ; elles sont coupées en pointe, en forme, en entonnoir.

La découpe des peaux est volontiers irrégulière, large en avant, très amincie au dos ou le contraire.

Le tissu fourrure trouve dans le manteau une application tout à fait heureuse et sa souplesse comme son brillant prêtent à de fort élégantes combinaisons : ailes, pélerines, capes, en forme, en points, en oblique dans le dos du manteau et qui donnent à la ligne une allure très élégante et au vêtement une note plus habillée.

Ainsi partant de l'extrémité de l'épaule, j'aime ces deux mouvements en forme ondulant en arrière et se terminant très amincis plus bas que la hanche ; séparés au milieu ils allègent à la fois silhouette et tissu. Nous

...et l'Astrakan

Manteau de ligne ajustée et drapée à la taille entièrement ourlé d'astrakan

verrons très souvent dans ce manteau l'étroite bande d'hermine ou de lapin blanc serrée à l'encolure et formant deux pans noués. Ce genre de vêtement tient, le milieu entre celui de lainage et celui de fourrure ; mais surtout ne le portez jamais à la place de ce dernier : son emploi est tout à fait différent.

Le velours pointillé, afghan, uni même, à poil droit, se voit encadré de renard clair.

Si vous aimez la redingote ou plutôt si vous supportez sa ligne un peu particulière, donnez-lui l'ampleur évasée dans le bas avec un travail de ganses ou de biais piqués. Le col droit et montant de fourrure noué d'une cravate de satin conserve à l'ensemble la note un peu « style » qui convient ; de même le poignet coupé et travaillé comme le bas se garnit d'une bande de fourrure.

Est-il plus gracieux effet que ce col de renard platine de forme arrondie comme le Médicis, encadrant sur ce velours anglais vert-amande le fin visage de la toute charmante baronne de H... ?

Et c'est blottie entre deux renards argentés dont pattes et queues garnissent le dos que nous avons admiré au dernier Dimanche de Longchamp la toute belle Mme R.... R... drapée dans son vêtement de drap zibeline noir.

NELLY.

Pensées

— L'amour est à l'amitié ce que le plein soleil est au clair de lune.

— Certaines femmes n'acceptent l'amour que pour garder l'amitié.

— Toute bonne fortune est une duperie, on se flattait de cueillir une rose, mais c'est l'épine qui nous reste au doigt.

Maurice GARÇOT.

détail élégant

Tissu, Garnitures, Fourrures

Ce sont là trois choses qui se tiennent de fort près. Et l'une entraîne l'autre dans ce domaine essentiellement féminin qu'est le royaume de la mode.

Les tissus très travaillés demandent fort peu de garnitures. A peine sur les velours imprimés, si fort en vogue cet hiver, risque-t-on quelques ornements de tissu uni. Encore celui-ci n'est-il pas employé tout à fait comme autrefois où, de tradition on en faisait une bordure, un poignet, une ceinture, une écharpe. Ce sera, par exemple, un grand volant plat, en forme à peine qui simulera un effet de tunique remontante sur une jupe de velours à carreaux. Ou encore trois tout petits volants plats, posés de biais sur un seul côté. Un coquillé unique doublera, demeurant indépendant, un coquillé imprimé sur les étoffes de lainage en tissu moelleux à petits dessins, genre losanges ou nids d'abeille, de grosses piqures en cordonnet de soie non mouliné soulignent les motifs. Ces grosses piqures nous les retrouvons d'ailleurs un peu partout et si j'osais, je dirais qu'elles sont un des... leit-motive favoris de la mode. J'en ai vu qui, en zig-zag traversaient un sac de tissu, et l'écharpe assortie. Ailleurs elles rayent une ceinture, soulignent une ouverture en V qui dégage un gilet ou un plastron.

Soie et métal, et toujours en zig-zag, elles ornent une casaque en hasha rayé. On les dispose entre les rayures du tissu et le sweater en acquiert beaucoup de chic.

Etant donné enfin, le retour du « matelassé », les piqûres... matelassent beaucoup de vêtements : gilets, robes d'intérieur, manteaux de soie et même robes de lainage.

Les volants garnissent nombre de robes et de manteaux. On retrouve sur les robes de soie les petits volants plissés dont la vogue fut si grande l'été dernier.

Souvent ils dessinent un mouvement remontant où massent l'ampleur sur un seul côté ! On dit que si cette ampleur se trouve ainsi ramenée en arrière, le devant et les côtés restant plats, cela fait très nouveau. Mais j'ai souvenir d'une robe que portait sa grand'mère et qui ressemblait tout à fait à cela !

Beaucoup de mouvements de bascule dans le montage de ces volants. Parfois la ligne basse devant remonte dans le dos, à moins que ce ne soit de côté ou encore en avant.

Et pour « amplifier » encore la robe, on posera de côté, sur les volants horizontaux qui contournent la jupe un panneau fait de volants disposés en arrondi. Si vous tenez à imiter ma grand'mère, vous poserez ce panneau en arrière. Vous aurez alors un pouf très « second Empire » et serez quand même, madame, très à la mode !

NICOLE.

Nos Patrons=Primes

Blouse et Casaquin

Le patron n° 6.135 (à gauche) est celui d'une très élégante blouse de crêpe de Chine grège, avec joli jabot orné de ruban vert émeraude, que l'on retrouve en bordure sur les parements et le col. Poche avec patte sur un seul côté de la basque.

Le n° 6.136 (à droite). Une heureuse disposition de taffetas glacé vert pastel orne le bas de ce casaquin (forme pull-over) en crêpe imprimé ; le col est du ton de l'application, ainsi que le bas des petits mancherons. C. G.

***

NOTA. — Les « Patrons-Primes » sont choisis parmi les modèles les plus nouveaux de la mode. La pochette de ces patrons présente en plus de la figurine, du dos de cette figurine et de l'explication complète une suite de croquis très bien étudiés, très précis, pour expliquer en détail la façon de monter et de coudre les différentes pièces des patrons.

Grâce à cette présentation qui jusqu'ici avait été réservée aux patrons d'un prix élevé et qui n'avait jamais été réalisée avec une précision aussi pratique, nos patrons sont d'une commodité et d'une facilité d'exécution remarquables.

Le prix de chaque Patron est de 1 fr. 50

Adresser les commandes accompagnées de leur montant en timbres-poste au

Service des Patrons du « Réveil du Nord », 186 bis, rue de Paris — LILLE

PATRON N° 6.135
Métrage : 1 m. 75 en 140

PATRON N° 6.136
Métrage : 1 m.75 en 100 de tissu fantaisie
0 m.60 en 100 de tissu uni.

La Journée Sportive

FOOTBALL-ASSOCIATION

LA COUPE DE FRANCE

UN GRAND MATCH A LILLE

A.S. Strasbourg-U.S. Boulogne

Dimanche 20, à 13 h. 45, aura lieu à Lille, une des 16 rencontres, qui se disputeront à travers la France, en vue de la grande compétition Nationale, la « Coupe de France ».

La vaillante équipe Boulonnaise aura en face d'elle une des meilleures formations Françaises l'A.S. Strasbourg.

Cette grande rencontre entre Alsaciens et Nordistes attirera la grande foule au terrain de l'Avenue de Dunkerque.

L'A.S. Strasbourg dont le palmarès s'orne de nombreux et brillants succès, possède une équipe particulièrement redoutable et pratiquant un excellent football. Dans ses rangs figurent : **Scharwath**, international, sélectionné d'Alsace ; **Roth**, international ; **Maschinot**, international ; **Wagner**, sélectionné d'Alsace ; **Mairesse**, international ; **Banide**, international ; **Mattler**, sélectionné de Bourgogne ; **Seyler**, international, sélectionné d'Alsace ; **Gatter**, sélectionné d'Alsace ; **Rieth**, sélectionné d'Alsace.

Comme on le voit, il y a là, les éléments d'une très grande équipe dont les boulonnais auront bien du mal à venir à bout. Il est vrai qu'avec leur élan et leur courage, ils sont capables des plus grands exploits.

LES RÉSULTATS DU 13 JANVIER

E.C. Tourcoing (B) bat R.C. Calais (B) par 2 à 1. — Match peu intéressant. La mi-temps survint sur un score nul un but ayant été marqué de chaque côté. Tourcoing marque le second but quelques minutes avant la fin de la partie.

DEMANDES DE MATCHES

F.C. Valenciennois demande des rencontres amicales aux dates ci-après : Eq. 1 A : 20 janvier, 3 mars et tout le mois d'avril. — Eq. B : 20 janvier, 3 février, 3 mars et avril. — Eq. B 2 : 27 janvier, février mars et avril. — Eq. Juniors : 17 mars, 3 et 17 février, 20 et 28 avril. Ecrire à M. Louis d'Henry, 75 bis, rue J.-Jaurès à Anzin ou téléphoner au 88 à Valenciennes.

BOXE

Pour organiser d'intéressantes réunions

Nombre d'excellents pugilistes de nos régions se plaignent de l'indifférence à leur égard du promoter parisien M. Jeff Dickson.

Cette indifférence de M. Dickson est pourtant très naturelle, ce dernier ne pouvant pas faire appel des milliers de boxeurs que nous avons en France et encore moins de les produire dans la Capitale.

Le remède a été nous dit dans une lettre le manager Corneau, c'est d'encourager les organisateurs des grands centres comme Lille, Roubaix, Douai, Amiens, Boulogne-sur-Mer, etc... c'est de demander à d'autres des régions de Valenciennes, Cambrai, Maubeuge, Arras, etc.... de multiplier leurs efforts pour faire mieux encore !

Les champions, chez nous ne manquent pas pour mettre sur pied des réunions pouvant rivaliser avec les plus belles de la Capitale.

Comme le dit justement M. Croneau, c'est l'organisation dans ces centres dignes de galas qui permettront aux sportsmen de nos cités laborieuses de se distraire, aux promoters d'être récompensés de leurs efforts, aux boxeurs de gagner leur vie.

Pour favoriser ce développement intensif M. Corneau demande aux managers de travailler à la recette comme il se propose lui-même de le faire.

LE LENSOIS OBRECHT VAINQUEUR A TROYES

IL A BATTU AUX POINTS LE PARISIEN GLEIZES

Le pugiliste lensois, Robert Obrecht, rencontrait lundi soir au Cirque de Troyes, le parisien Gleizes.

Ce combat, le principal de la soirée, était gros de conséquences pour le nordiste puisqu'il devait décider de sa montée en 1re série dans la catégorie des poids coqs.

Obrecht s'assura une nette victoire aux points. La rencontre fut assez égale jusqu'au 7e round ; les trois dernières reprises furent nettement pour celui qui devait fournir le vainqueur. La supériorité du lensois se manifeste surtout dans les corps à corps où il travailla efficacement en plaçant des séries de crochets des deux poings.

Le verdict très juste, fut longuement applaudi. Grâce à Obrecht, la région du Nord va donc posséder un de ses représentants dans la 1re série des poids coqs, capable, qui sait, de challenger proclamé le champion de France Régis.

En tous cas, la victoire d'Obrecht sur Gleizes est un beau résultat de plus pour l'école Ray, Berry de Lens dont fait partie le jeune nordiste.

LE CHAMPIONNAT DU NORD DES POIDS LOURDS A SOMAIN

A l'occasion du premier Championnat du Nord, l'Étoile David a mis sur pied le programme suivant pour le dimanche 20, à 16 h. 30 dans la salle du Café de Paris, Place Jean-Jaurès :

En 6 r. de 2 m. : Pior Alois, de Somain contre Corbière, de Lille ; Tricoteaux junior de Somain contre Galland, Lille.

En 10 r. de 2 m. : grand match-revanche entre Parmiez de Somain et Soudan jeune, de Tourcoing ; Tricoteaux Léon de Somain contre Cherperel, de Lille ; Blommaert, de Somain contre Couke, champion des Flandres belges poids légers.

En 10 r. de 3 m. : entre les deux challengers désignés par la Fédération, Pottier de Tourcoing et Tricoteaux Célestin, de Somain.

M. Milion chronométrera ces combats qui seront jugés et arbitrés par des officiels.

A PROPOS DU CRITÉRIUM DES POIDS PLUMES

M. Maurice Prunier, manager du C.A. Bruaysien, nous écrit :

« Ayant connaissance par le « Réveil du Nord » du Critérium des poids plumes du Nord et du Pas-de-Calais, en voie d'organisation, je m'empresse de faire savoir qu'un homme à Bruay, **Delebette Marcel**, peut, dans sa condition actuelle, rivaliser et disputer sa chance contre les meilleurs nordistes : n'a-t-il pas un record qui lui permet cela ? Une victoire par k.-o. sur Géo Briard, etc., etc., c'est avec confiance que Delebette se défendra. »

UN GALA A LALLAING

La jeune société pugilistique organise pour dimanche 20, à 16 h. dans la Salle des Fêtes, un grand gala.

Au programme : En 8 r. de 2 m. : Stumis, 65 k. de Lallaing contre Liévin, 66 k. de Douai.

En 6 r. de 2 m. : Skiptea, 58 k. de Lallaing contre Marsan, 58 k. de Waziers ; Jeanne 58 k. de Lallaing contre Devilers 57 k. de Douai ; Montigny 56 k. de Lallaing contre Debruille, 56 k. de Waziers.

En 4 r. de 2 m. : Legrand, 55 k. de Lallaing contre Mantrops 54 k. de Waziers ; Lisiak, 48 k. Lallaing contre Marquette, 50 k. de Waziers.

MARCHE

A PROPOS D'UN DÉFI

A la suite du défi de Beaucourt de Noyelles-sous-Lens, lancé à Roger Marceau, pour une marche de 100 km. nous insérons la lettre que Roger vient de recevoir de la Fédération Française de Marche, en date du 8 janvier 1929 :

« En réponse à votre lettre du 3 courant, j'ai l'honneur de vous faire connaître que nous ne pouvons vous accorder l'autorisation de rencontre Beaucourt. Ce dernier est radié par la Ligue du Nord de Marche, pour fait de professionnel.

Avec nos regrets, etc... — Le Secrétaire général ». Signé : PASTRE.

HIPPISME

COURSES A VINCENNES

PREMIÈRE COURSE. — 1. Châteaurenard (C. Massou) g. 50 ; pl. 9. — 2. Cramant (A. Choisselet) pl. 18. — 3. Carmen VI (Laisis) pl. 63.

DEUXIÈME COURSE. — 1. Désirée IV (E. Mario) g. 25.50 ; pl. 9.50. — 2. Dame de Cœur III (Castel) pl. 12.50. — 3. Damoptina (R.C. Souverard) pl. 21.

TROISIÈME COURSE. — 1. Démocrate IV (H. Massou) g. 51.50 ; pl. 28. — 3. Danella (Gouin) pl. 45. — 3. Déesse X (Dessauze) pl. 26.

QUATRIÈME COURSE. — 1. Cousine Joyeuse (Angot) g. 14 ; pl. 8. — 2. Cabaïe Vauban (Forcinal) pl. 9.

CINQUIÈME COURSE. — 1. Brin d'Amour (Built) pl. 32.50. — 2. Badine III (Verrier) pl. 16. — 3. Casablanca (Postel) pl. 13.50.

CINQUIÈME COURSE. — 1. Beau Normand (E. Dutour) g. 25.50 ; pl. 10.50. — 2. Bettina II (Bernardin) pl. 17.50. — 3. Vigilante (Neveux) pl. 29.50.

SEPTIÈME COURSE. — 1. Bobide X (Goygeoni) g. 42 ; pl. 12.50. — 2. Burtiss (Sourrouville) pl. 7.50. — 3. Acclamoe (Choisselet) pl. 11.50.

COURSES A NICE

PREMIÈRE COURSE. — 1. Warasdin g. 47.50 ; pl. 16.50. — 2. Mont Valérien pl. 19.50. — 3. Adratos pl. 13.50.

DEUXIÈME COURSE. — 1. Racaloit g. 14 ; pl. 6. — 2. Croissant pl. 5.50.

TROISIÈME COURSE. — 1. Alberon g. 23.50 ; pl. 10.50. — 2. Néarque pl. 8.

QUATRIÈME COURSE. — 1. Cocardasse g. 26.50 ; pl. 14.50. — 2. Bobon Halel pl. 27.

La liste des Gagnants du Grand Concours de la Reconstitution

— SUITE —

Du 2.220e au 2.299e Prix (80 prix). — **UNE BAGUE (valeur 16 francs).**

2.258e : Mme LEFEBVRE Jeanne, rue de Rouges-Barres, 74, MARCQ-EN-BARŒUL (N.)
2.259e : Mme DELRUE Hermeline, rue de la Côte, 90, AUCHEL (Pas-de-Calais).
2.260e : M. GUFFROY Aimé, mineur, rue Haute, 5, MARLES-LES-MINES (P.-de-C.).
2.261e : M. GEORGES Emile, maire, HUMBERT, par HUCQUELIERS (Pas-de-Calais).
2.262e : M. COURTIN Louis, chauffeur, rue Chatellerault, 60, BRUAY-EN-ARTOIS (P.-C.).
2.263e : M. GOUJON Alfred, rue Parmentier, n. 31, HERGNIES (Nord).
2.264e : Mme Jeanne DE CAVEL, débitante, rue A.-Mercier, 50, LILLE.
2.265e : M. LEFEBVRE Amédée, rue de la Martinique, 66, BRUAY-EN-ARTOIS (P.-C.).
2.266e : Mlle Marthe LEGAY, rue de Lilliers, fosse 5, DIVION (Pas-de-Calais).
2.267e : M. DELAUNAY Ernest, Allée F, coron du Moulin, 1, SESSEVALLE de SOMAIN (Nord).
2.268e : M. LAMBECQ FLEURQUIN, contremaître, rue d'Estreux, 53, ONNAING (Nord).
2.269e : M. POTTEZ Auguste, rue Maroc, n. 404, GRENAY (Pas-de-Calais).
2.270e : Mlle Simone POUCHIN, commerçante, route de Barlin, HERSIN-COUPIGNY, (Pas-de-Calais).
2.271e : M. DUROT Désiré, rue du Marais, CARNIN (Nord).
2.272e : M. NORTIER Edmond, rue Montesquieu, 16, DENAIN (Nord).
2.273e : M. MASCLET Alfred, rue de l'Egalité, 26, LEWARDE (Nord).
2.274e : M. MOULIN Marcel, écolier, rue Merrheim, 30, DENAIN (Nord).
2.275e : M. BOUBET Joseph, garde-sémaphore, rue de la Gare, 139, WALLERS (Nord).
2.276e : M. PETIT DULIEU, employé, rue Emile-Zola, 1, cour Dulieu, BRUAY-SUR-ESCAUT (Nord).
2.277e : M. VICART Georges, dessinateur, rue Wilson, 104, SOMAIN (Nord).
2.278e : Mme Arthur WUILLAUME, rue de Poitiers, 8, AUCHEL (Pas-de-Calais).
2.279e : M. DIMOEN Félicien, crémeur, rue de Gand, PONT-DE-NIEPPE (Nord).
2.280e : M. CHRISTOPHE Emile, comptable, rue Neuve, 1, LECELLES, par SAINT-AMAND-LES-EAUX (Nord).
2.281e : M. LORIAU Alfred, rue du Cornetlau, 55, VIEUX-CONDÉ (Nord).
2.282e : M. FRANÇOIS François, mineur, r. Dusoulch, 175, LIEVIN (Pas-de-Calais).
2.283e : Mme DELHALLE Germaine, rue d'Epernay, 28, FOUQUIERES-LEZ-LENS (P.-C)
2.284e : M. VERHAEGUE Oscar, avenue de Bretagne, 146, LILLE.
2.285e : M. LELEU Emile, rue Grande, LAPUGNOY (Pas-de-Calais).
2.286e : M. SARRAZIN Louis, rue Camille-Desmoulins, VENDIN-LE-VIEIL (P.-de-C.).
2.287e : M. DUPLAT Benjamin, peintre, rue de Béthune, HAISNES (Pas-de-Calais).
2.288e : M. BOUILLET Charles, porion, rue d'Hesdin, 8, CALONNE-RICOUART (P.-de-C.).
2.289e : M. DESREUMAUX Léon, ajusteur, rue Faidherbe, 30, THUMESNIL (Nord).
2.290e : M. DESREUMAUX Léon, ajusteur, rue Faidherbe, 30, THUMESNIL (Nord).
2.291e : M. BOURDON Léon, employé chemin de fer, rue Emile-Combes, SAINGHIN-EN-WEPPES (Nord).
2.292e : M. HERMANT, contremaître de tissage, rue de Bapaume, LILLE.
2.293e : M. CARLIER Arthur, rue de Gand, n. 12, MARLES-LES-MINES (Pas-de-Calais).
2.294e : Mme MEUNIER élicie, rue de Bolivie, 34, BRUAY-EN-ARTOIS (P.-C.).
2.295e : M. LANTIAL Albert, rue de la Marne, 68, MAZINGARBE (Pas-de-Calais).
2.296e : M. GONON Charles, rue de l'Hôpital, n. 2, AUCHEL (Pas-de-Calais).
2.297e : Mme Adelaïde DELECROIX, rue Carnot, 9, PROVIN (Nord).
2.298e : M. MOINE Désiré, VENDEGIES-AU-BOIS (Nord).
2.299e : M. HOEL Alexandre, rue Comérette, n. 3, WALLERS (Nord).

Du 2.300e au 2.371e Prix (72 prix). — **UNE PIPE EN BRUYERE, valeur 15 francs.**

2.300e : M. DIEVAL Henri, rue Payelle, à CAUCHY-A-LA-TOUR (Pas-de-Calais).
2.301e : M. DUPONT François, place Elie-Reumeaux, 2, HAINES-LA BASSÉE (P.-C.).
2.302e : M. VANSTEENE Ernest, cultivateur, rue Grande, LOZINGHEM (Pas-de-Calais).
2.303e : M. Jules CALIBRE, mécanicien, faubourg du Ruvage, 52, BETHUNE (Pas-de-Calais).
2.304e : M. CACHIEUX Jean, commis d'hypothèque, rue Jean-Jaurès, 34, FACHES-THUMESNIL (Nord).
2.305e : M. GRÉGOIRE Paul, employé, rue de la Vieille-Comédie, 8, LILLE.
2.306e : M. SIMON Alphonse, rue du Cornet, n. 11, WAHAGNIES (Nord).
2.307e : M. LECERF Désiré, rue Wasinghton, n. 15, BRUAY-EN-ARTOIS (P.-de-C.).
2.308e : Mme DEBAILLEUL Berthe, rue Parmentier, 28, HERSIN-COUPIGNY (P.-de-C.).
2.309e : Mme ROUSSEAU CRUITS, route de Béthune, LENS (Pas-de-Calais).
2.310e : M. MILE Albert, dessinateur, rue Saint-Gabriel, 45, LILLE-SAINT-MAURICE.
2.311e : M. LEFEVRE Emile, papetier, rue Ratisbonne, 82, LILLE.
2.312e : M. DUPONT André, employé chemin de fer, rue de Dunkerque, cité des Cheminots, 12, BETHUNE (Pas-de-Calais).
2.313e : M. SANTINA PERRAUT, pl. Alexandre-Dumas, 40, LILLE-SAINT-MAURICE.
2.314e : M. ROUSSEL Louis, typographe, rue Faidherbe, 139, LOOS-LEZ-LILLE.
2.315e : M. HENRY Paul, menuisier, rue Dordin, 36, HELLEMMES-LEZ-LILLE.
2.316e : M. CARETTE André, monteur, rue du Marais, 103, TRESSIN (Nord).
2.317e : M. VANWONTERGHEM Guillaume, émailleur, quai du Halot, 29, TOURCOING (N.)
2.318e : M. Eugène CASTELAIN, marchand de légumes, rue Burgault, 29, SECLIN (Nord).
2.319e : Mlle GLACET Marie, rue de l'Abattoir, 84, HAUTMONT (Nord).
2.320e : Mlle WUIDIN Fernande, écolière, avenue du Kemmel, 33, PERENCHIES (Nord).
2.321e : M. RONCHIN Victor, télégraphiste, rue du Moulin, 7, TEMPLEMARS (Nord).
2.322e : M. FOUSTERS Pierre, tisserand, rue Jules-Guesde, 141, HEM (Nord).
2.323e : M. HERBIN Désiré, métallurgiste, rue Jean-Jaurès, 62, RŒULX (Nord).
2.324e : M. CARETTE Albert, employé aux tramways, rue Carnot, impasse Cochin, 14, WATTRELOS (Nord).
2.325e : M. DUFOUR Georges, comptable, rue de Bellain, 5, ORCHIES (Nord).
2.326e : M. LADERRIÈRE Aimé, ébéniste, rue du Halot, 70, FLINES-LEZ-RACHES (Nord).
2.327e : M. TOURTOY Jules, employé de banque, rue des Villas, fort Pouchain, 17, TOURCOING (Nord).
2.328e : Mme CUVELIER Flore, rue du Vert-Tilleul, 1, FOUQUIERES-LEZ-LENS (P.-C.).
2.329e : M. CLAEYS Henri, ajusteur, rue de Bavai, 71, LILLE.
2.330e : M. OBERT Emilien, cité Maroc, 419, GRENAY (Pas-de-Calais).
2.331e : M. BOUCHEZ Raymond, rue Theller-de-Ponchelville, 15, à MONTIGNY-EN-GOHELLE (Pas-de-Calais).
2.332e : M. DELAROQUE Constant, rue de Montigny, 27, SIN-LE-NOBLE (Nord).
2.333e : M. RINGOT René, étudiant, place Clément-Larivière, 171, HASNON (Nord).
2.334e : M. VAN BELLE Joseph, monteur, rue d'Avesnes, cité Navarre, 4, LILLE.
2.335e : Mme DEFLANDRE MASCLET, rue Jean-Jaurès, 49, ROOST-WARENDIN (N